

Document d'action

1. IDENTIFICATION

Pays	Muti-pays		
Intitulé/Numéro	Référence: T05-EUTF-SAH-REG-01 Appui à la coopération régionale des pays du G5 Sahel et au Collège Sahélien de Sécurité		
Coût total	Coût total estimé: 7 000 000 € Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 7 000 000 €		
Méthode d'assistance/Modalités de mise en œuvre	Gestion directe - Contrats de service		
Code CAD	150	Secteur	

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Résumé de l'action et de ses objectifs

Face aux multiples défis sahéliens dans les domaines de la sécurité et du développement et afin d'améliorer la coordination régionale pour une action plus efficace, les présidents de la Mauritanie, du Burkina Faso, du Mali, du Tchad et du Niger, réunis à Nouakchott, ont créé le 16 février 2014 le "G5 Sahel" en affirmant leur "volonté commune de coopérer entre eux et de négocier en commun avec les partenaires techniques et financiers, publics et privés, pour trouver des solutions harmonieuses aux problèmes touchant à la sécurité et au développement des Etats du G5 Sahel". Le 19 décembre 2014, une convention de création du G5 Sahel a été adoptée et ratifiée depuis par quatre Etats membres, rendant ainsi l'organisation effective autour d'un Secrétaire permanent et d'une petite équipe d'experts basée à Nouakchott. Le Sommet de Ndjamenas du 20 novembre 2015 a confirmé un an plus tard l'engagement mutuel des 5 pays de la région à faire face collectivement aux défis auxquels ils sont confrontés en matière de sécurité et de développement.

Le Sommet de Ndjamenas a été l'occasion d'adopter la feuille de route définissant le cadre de coopération entre le G5 Sahel et l'Union européenne. Cette feuille de route conjointe repose sur la vision partagée selon laquelle les régions transfrontalières, et les domaines de la sécurité, de la gestion des frontières, de la migration, et de la lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation sont des domaines pour lesquels une coordination régionale du G5 Sahel devrait avoir un impact positif et rapide. Les principales références du partenariat entre le G5 sont le projet de stratégie pour le développement et la sécurité du G5, la stratégie pour la Sécurité et le développement de l'UE et son plan d'action régional en faveur du Sahel (2015-2020), ainsi que le plan d'action adopté lors du Sommet de la Valette entre l'Europe et l'Afrique en novembre 2015. Sur base de ces stratégies les pays sahéliens et le G5 doivent identifier et décliner opérationnellement des actions cadrant avec ces engagements mutuels, dans les domaines d'intérêts conjoints.

Le Sommet de Ndjamenas a également décidé du transfert du Collège sahélien de Sécurité (CSS) sous la tutelle du Secrétariat permanent du G5 Sahel pour lui confier la mission d'analyser la globalité et la complexité de la situation des pays du G5 et de proposer des orientations stratégiques adaptées à la réalité de ces pays pour atténuer les sources de tensions

ou de vulnérabilité face aux nombreuses menaces liées au terrorisme et à la grande criminalité. Ce centre, sur la base des analyses stratégiques effectuées, est créé pour proposer des formations à un éventail très large d'acteurs de la sécurité, de l'administration, et de la société civile des cinq pays concernés.

Le Collège Sahélien de Sécurité est une initiative de l'Union Européenne proposée à la Mauritanie, au Mali et au Niger en Novembre 2011 puis étendue au Tchad et au Burkina Faso. Il s'agissait d'offrir un forum de réflexion commun entre les Etats parties, afin d'améliorer l'interopérabilité et l'échange d'informations dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, la grande criminalité et les trafics dans la région. Cette démarche s'est inscrite en complément des formations qui ont été dispensées depuis cette même date, par le projet Contre Terrorisme Sahel (Instrument de Stabilité), à chacun des trois Etats, au profit de leurs agents (appartenant essentiellement à la justice ou aux forces de sécurité intérieures), concernés par la prise en compte et le traitement des affaires liées au terrorisme. Une plus grande cohérence régionale des méthodes, des structures et des formations, a été recherchée.

La présente action vise à accompagner le G5 et son secrétariat permanent par la mise en œuvre de deux composantes:

Composante 1: Renforcer les capacités du Secrétariat Permanent du G5 pour permettre une meilleure coopération de ses Etats membres dans la gestion intégrée des frontières et des migrations.

Composante 2: Permettre une transformation progressive du Collège Sahélien de Sécurité sans interruption des activités en i) assurant la poursuite des activités de formation du CSS, financée jusqu'en décembre 2015 et ii) en soutenant le Secrétariat Permanent dans la conception d'une suite pérenne au CSS, suite à la décision de transférer le CSS sous la tutelle du Secrétariat permanent et de l'établir au Collège de Maintien de la Paix de Bamako.

2.2. Contexte

Comme évoqué dans le Plan d'Action Régional 2015-2020 de la Stratégie de l'Union européenne pour la région du Sahel, la sécurité et le développement dans la région du Sahel sont d'une importance cruciale pour l'Union européenne. La pauvreté, les tensions internes, la faiblesse des institutions, la poussée démographique, la multiplication des crises alimentaires, la fragilité de la gouvernance et de l'État de droit, les migrations clandestines et la criminalité qui y est associée, telle que la traite des êtres humains et le trafic de clandestins, la radicalisation et l'extrémisme violent sont autant de problèmes graves auxquels est confrontée cette région et qui sont susceptibles d'avoir des répercussions en dehors de celle-ci, y compris l'UE.

Malgré la mobilisation de la communauté internationale et en particulier de l'Union européenne, la région continue d'être marquée par un besoin important de développement et de stabilité, constamment remis en cause par des menaces récurrentes pour sa sécurité et qui se sont encore accentuées au cours des dernières années. La situation reste aujourd'hui encore extrêmement instable dans la région, en particulier dans le nord du Mali et autour du lac Tchad, en raison des répercussions des événements qui se produisent dans le sud de la Libye et dans le nord du Nigeria. Les problèmes liés à la misère et à l'absence de stabilité, y compris la fragilité de l'économie, restent aussi aigus qu'en 2011. L'année 2015 a en particulier été dominée par l'extension au Tchad et au Burkina Faso, des affaires de terrorisme qui s'étaient limitées jusque-là au Mali et au Niger. Cette extension est liée à l'engagement militaire du Niger et du Tchad au Nigeria, contre les activités de Boko Haram, mais aussi à une lente, mais régulière reprise des activités des groupes terroristes basés au Mali. Malgré de sévères

revers militaires, les activités des groupes terroristes ont migré dans les régions sud du pays, y compris à Bamako et vers les zones frontalières avec la Mauritanie, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, jusque-là épargnées.

Les migrations irrégulières et la criminalité qui y est liée, telle que la traite des êtres humains et le trafic de migrants, la corruption, les trafics et la criminalité transnationale organisée sont en plein essor, en particulier là où les pouvoirs publics sont faibles et/ou peu présents. Le Niger est une plaque tournante importante et un pays de transit majeur pour les mouvements migratoires qui traversent le Sahel. La pression migratoire est de plus en plus forte, ce qui a de graves conséquences à la fois pour les pays de la région et pour l'UE.

La gestion des espaces transfrontaliers dans la région apparaît comme un enjeu majeur pour la stabilité de la région. La surface cumulée des pays du G5 Sahel est de 5 096 938 km² et ils totalisent 28 761 km de frontières. Nombre d'observateurs imputent la déstabilisation de la sous-région à la « porosité » des frontières saharo-sahéliennes et au fait que ces zones, périphériques par rapport aux capitales, se caractérisent par une faible présence de l'Etat et par l'absence de développement économique. Face à l'immensité des territoires concernés et la faible densité de population, les infrastructures économiques et sociales sont minimales et les pays n'ont pas les capacités d'exercer pleinement leurs fonctions régaliennes. La criminalité organisée et le terrorisme tirent profit de cette situation de fragilité et de la difficulté des Etats à s'investir de manière suffisante sur des territoires immenses où les traditions de mobilité et les contraintes de la géographie et du climat rendent difficiles une approche traditionnelle du concept de frontières. Cette situation très particulière n'a pas permis d'enrayer l'augmentation de la pauvreté et des inégalités, la recrudescence des trafics, les flux de migration irrégulière, la radicalisation et plusieurs mouvements de rébellion.

Le trafic de drogues, le trafic de migrants et d'êtres humains, le trafic d'armes ou de cigarettes et la corruption se développent sans cesse davantage, parfois comme moyen de substitution à une activité économique "normale" pénalisée par une insécurité chronique. La radicalisation s'installe là où l'éducation et l'espoir reculent et des alliances d'opportunité se nouent entre trafiquants de drogue et certains groupes terroristes. Des groupes islamistes extrémistes revendiquent des portions de territoire des Etats légitimes et sèment la terreur dans les zones qu'ils contrôlent. Les conditions géographiques hostiles ou difficiles dans de nombreuses zones transfrontalières rendent leur contrôle très difficile par les services de l'Etat qui ont dû être adaptés à ces contraintes particulières et aussi à la mobilité traditionnelle des populations, surtout dans certaines régions où l'accès à l'eau et le pastoralisme sont des facteurs importants de la vie économique.

La liberté de circulation au sein de l'espace CEDEAO pour les ressortissants de cette région est aujourd'hui aussi détournée par les organisations criminelles pour le trafic de migrants et le trafic d'êtres humains et au sein de la sous-région, où seul le Niger s'est jusqu'ici doté d'une législation pour la lutte contre ce type de trafic. Quatre-vingt-dix pour cent des migrants, essentiellement africains, qui cherchent à atteindre l'Europe via la Méditerranée transitent aujourd'hui par l'Afrique de l'Ouest, en particulier le Niger avant de poursuivre leur route périlleuse à travers la Libye, vers la Méditerranée.

La dégradation de la situation sécuritaire dans tout l'espace Sahara-Sahel, consécutive aux crises libyenne, malienne et aujourd'hui nigériane, a encore augmenté la pression sur ces zones transfrontalières, leur caractère stratégique et les enjeux sécuritaires qui s'y attachent. Ces enjeux dépassent le cadre du Sahel et touchent aux intérêts stratégiques des pays du Maghreb et de l'Afrique centrale. Déjà présente dans la Stratégie Sahel de 2011, cette question de la gestion des espaces transfrontaliers est identifiée comme prioritaire par le plan d'action régional pour 2014-2016 et par la feuille de route conjointe entre l'Union européenne

et le G5. Elle touche à de nombreuses problématiques d'intérêt commun: i) la lutte contre le terrorisme et les trafics en tout genre qui ont lieu dans la région, ii) la gestion des flux migratoires, et iii) le développement de l'intégration régionale et la facilitation des échanges.

L'Union européenne s'est engagée à soutenir le G5 Sahel dans cette entreprise de coopération pour une meilleure gestion des frontières et une réponse commune aux grandes menaces transfrontalières auxquelles les cinq pays de la région doivent faire face comme le terrorisme, le crime organisé et le trafic de migrants. Dans cet esprit, la présente action vise à soutenir le renforcement des capacités du Secrétariat Permanent du G5 Sahel dans les domaines prioritaires de dialogue, de concertation et de coordination, et notamment dans les domaines de la gestion des frontières et de la sécurité et à accompagner la création d'un Collège Sahélien de Sécurité adapté à ces défis.

2.3. Enseignements tirés

L'intérêt de l'UE à l'égard de plusieurs instances de coordination régionale, telles que le G5 Sahel, n'est que le dernier pas d'un processus d'appui aux efforts de stabilisation et de coopération régionale que l'UE a déjà entamé depuis longtemps. Face aux défis urgents qui affectent la région et conformément aux engagements pris lors du récent Sommet de la Valette, il s'agit maintenant de soutenir les instances régionales clés dans l'identification et formulation d'actions concrètes qui puissent traduire en faits les propositions politiques prises jusqu'à présent.

Le projet CT Sahel (Contre-terrorisme Sahel) financé par l'Instrument de stabilité a été un pionnier à cet égard. Lancé en 2011 et s'achevant en décembre 2015, le projet a visé à soutenir les capacités nationales de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée au Mali, Niger et en Mauritanie, ainsi qu'à renforcer la coopération régionale, conformément aux principes de la Stratégie contre-terrorisme de l'Union européenne. C'est dans le cadre de ce projet que l'UE a soutenu la création du Collège Sahélien de Sécurité (CSS), lancé officiellement à Niamey en septembre 2012. Dès le début, le CSS a été proposé au Mali, à la Mauritanie et au Niger (le Burkina Faso et le Tchad ont intégré le Collège plus récemment), comme un forum de réflexion commun entre les Etats participant, sous leur leadership et géré par eux-mêmes, afin d'améliorer l'interopérabilité et l'échange d'informations en vue du développement d'une "culture commune" de réponse aux grandes menaces transfrontalières auxquelles ils doivent faire face comme le terrorisme, le crime organisé et le trafic de migrants. Une plus grande cohérence des méthodes, des structures et des formations a été parallèlement recherchée, par le biais de formations techniques à l'attention de tous les Etats membre. Huit séquences de formation, d'une durée de cinq jours chacune, ont été dispensées jusqu'à présent par le biais du CSS.

Le principe de fonctionnement initialement retenu pour le CSS est celui d'un collège « nomade » animé par une présidence tournante. Cette présidence dispose, dans chaque pays, d'un Conseil d'administration chargé de proposer des projets d'études ou de formations, qui sont susceptibles d'être ensuite transformés en stages de formation à l'attention des personnels issus des Etats membres. La présidence du CSS - assurée par le Niger de septembre 2012 au 15 octobre 2014 - est désormais assurée par le Mali. Suite à la création du G5 Sahel et à la consolidation du CSS, un rapprochement progressif a eu lieu entre ces deux entités qui s'est conclu avec le transfert officiel du Collège sous la tutelle du Secrétariat permanent du G5 Sahel (et son accrochement à l'Ecole de Maintien de la Paix de Bamako), décidé lors du dernier sommet des Chefs d'Etats du G5 Sahel qui a eu lieu à N'Djamena le 20 Novembre 2015.

Malgré un démarrage très progressif et une montée en puissance concentrée sur les 18 derniers mois, le Collège a réussi à être à la hauteur des attentes en termes de formations

dispensées, a suscité l'intérêt croissant des pays de la région et a créé la dynamique de son appropriation et de son intégration dans la structure du G5 Sahel.

Si l'encadrement dans la structure du G5 Sahel représente un progrès substantiel, l'appui international, et en particulier de l'UE, tant au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel demeure encore fondamental pour assurer la pérennité du CSS, la poursuite de ses activités ainsi que leur intégration dans une nouvelle structure permanente efficace sous la direction du Secrétariat permanent.

2.4. Actions complémentaires

Au cours des dernières années, de nouvelles initiatives ont été lancées au niveau régional afin de répondre à la nécessité de renforcer la coordination et l'action collective dans la zone, dans le cadre de plusieurs « Stratégies Sahel », dont les aires d'application sont à géométrie variable. Elles incluent : l'Alliance Globale pour l'Initiative Résilience (AGIR), lancée à Ouagadougou en décembre 2012; la plateforme ministérielle de Bamako, lancée après la visite conjointe à haut niveau (Nations unies, Union africaine, Banque mondiale et UE) effectuée dans la région en 2013, qui a pour but de coordonner les stratégies mises en place dans la région du Sahel; le processus de Nouakchott, lancé en 2013, qui vise à promouvoir la sécurité collective dans la région sous les auspices de l'Union Africaine; la redynamisation de la Commission du bassin du lac Tchad afin de régler les questions frontalières communes, compte tenu de la menace croissante que les activités de Boko Haram font peser sur la région du Sahel.

Le G5 Sahel s'est engagé à inscrire ses actions en cohérence avec les autres organisations régionales dans un esprit de complémentarité et subsidiarité et dans le cadre d'une approche globale. Plus particulièrement, le G5 Sahel a intégré la Plateforme de coopération Ministérielle "de Bamako" des stratégies Sahel et est membre tant du Secrétariat technique que de la Plateforme ministérielle. Le Tchad assurera prochainement la présidence du G5 et celle de la plateforme dite de Bamako, ce qui devrait faciliter le travail de simplification et de rationalisation en matière de coordination. Dans le domaine sécuritaire, le G5 Sahel devrait renforcer la coordination entre la plateforme de sécurité du G5 Sahel et le Processus de Nouakchott. Dans le domaine de la migration, le G5 Sahel devrait renforcer sa coopération avec le Processus de Rabat et la mise en place du plan d'action du Sommet de La Valette.

De leur côté, l'Union Européenne et certains de ses Etats Membres (France, Espagne, Danemark) sont très actifs dans la région via des initiatives financées par plusieurs instruments financiers (par exemple au moyen du Fond Européen de Développement ou de l'Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix – comme par ex. le Programme Route de la Cocaïne, y inclus ses composantes AIRCOP et WAPIS/SIPAO) tant au niveau régional qu'au niveau national, sans oublier les missions PSDC déployées dans la région (EUCAP Sahel Niger, EUCAP Sahel Mali, EUTM Mali). A cet égard, l'intervention au moyen du Fonds Fiduciaire permettra à l'UE et à ses Etats membres de développer une approche plus structurée, cohérente et transversale aux différents défis auxquels la région doit faire face.

D'autres bailleurs de fonds comme le Canada, les Etats-Unis et le Japon sont très actifs et interviennent en bilatéral directement avec des actions nationales de conseil, de formation et de fournitures aux Forces de Sécurité Intérieures et à la justice.

En plus de grandes organisations internationales (UNODC, UNDP, Banque Mondiale), plusieurs organismes/initiatives existent, qui contribuent à une approche régionale, par exemple le CAERT à Alger, organisme de l'Union Africaine ; le Comité d'Etat-major Opérationnel Conjoint (CEMOC) basé à Tamanrasset, regroupant des représentants des états-majors militaires des « pays du champ » (Algérie-Mauritanie-Mali-Niger) ; l'Unité de Fusion

et de Liaison (UFL) (Algérie, Burkina-Faso, Niger, Nigeria, Libye, Mauritanie, Tchad, Mali), basée également à Alger, est en charge de la centralisation et du traitement des renseignements reçus des services membres ; la plateforme de coopération judiciaire pénale des pays du Sahel, regroupant la Mauritanie, le Mali, le Niger et le Burkina Faso.

2.5. Coordination des donateurs

Compte tenu de la multiplicité de projets et d'initiatives dans la région à la fois de la part des Etats- Membres et des structures onusiennes, un effort particulier devra être fait pour une parfaite coordination des donateurs. Une coordination régulière entre les principaux bailleurs de fonds doit être donc assurée au moyen des fora de dialogue habituels afin de mieux cibler et calibrer les interventions et éviter ainsi tout doublon et chevauchement.

3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE

3.1. Objectifs

L'objectif global de l'action est de contribuer à renforcer la gouvernance, la stabilité et la sécurité des 5 pays membres du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad), tout en respectant les meilleures pratiques internationales et les standards internationaux des droits de l'homme.

Les objectifs spécifiques de l'Action sont les suivants :

- Renforcer les capacités du Secrétariat Permanent du G5 pour permettre une meilleure coopération de ses Etats membres dans la gestion intégrée des frontières et des migrations (Composante 1) ;
- Accompagner la création du futur Collège Sahélien de Sécurité (CSS) pour renforcer les capacités de ses Etats membres dans le domaine de la sécurité et de la lutte contre principales menaces pour la région et soutenir le Secrétariat Permanent dans la conception d'une suite pérenne au CSS, suite à la décision de transférer le CSS sous la tutelle du Secrétariat permanent et de l'établir au Collège de Maintien de la Paix de Bamako (Composante 2).

3.2. Résultats escomptés et principales activités

Les résultats escomptés sont les suivants :

Résultat 1 : La structure et les capacités de coordination régionale du G5 Sahel en matière de gestion des frontières sont renforcées (composante 1)

Activité 1.1: Appuyer le Secrétariat du G5 Sahel dans le domaine de la gestion et de la sécurité des frontières et de la gestion intégrée des espaces transfrontaliers, en particulier sur les aspects relatifs à la sécurité de circulation des personnes et des biens dans un espace de libre circulation.

En coordination avec les autres secteurs de priorité du G5 Sahel, son expertise pourra s'appliquer au soutien des Etats du G5 Sahel, en particulier dans les domaines suivants:

- Soutien dans la gestion des questions relatives au tracé des frontières;
- Soutien à la mise en place de législations communes et simplifiées pour la gestion des frontières internes

- Soutien à la méthodologie de la gestion intégrée des frontières et de la coopération entre les services aux frontières;
- Soutien à la mise en place de comités interministériels et interservices pour la gestion intégrée des frontières et des espaces transfrontaliers;
- Soutien technique aux politiques de simplification des procédures et de facilitation des flux transfrontaliers;
- Soutien technique à l'interopérabilité des forces de sécurité déployées sur les frontières communes du G5 (accords standards en vue de patrouilles coordonnées ou conjointes, compatibilité des systèmes de communication, échange d'officiers de liaison, cours de langue, droits de poursuite...);
- Soutien sur la méthodologie de planification et de mise en œuvre des postes frontières juxtaposés entre les pays du G5 Sahel;
- Appui à la méthodologie de mise en place des outils d'enregistrement des données frontalières douanières et policières, harmonisés qui permettront de croiser des données entre elles et avec les systèmes policiers internationaux (INTERPOL, EUROPOL, AFRIPOL, etc.);
- Renforcement/amélioration de la gestion des postes de frontières et des patrouilles frontalières terrestres et fluviales, dans les cinq pays du G5 Sahel;
- Renforcement de la mobilité contrôlée des riverains et travailleurs transfrontaliers ou nomades, sans réduire leur liberté de mouvements, en sécurité, notamment grâce à l'usage de moyens biométriques de contrôle des entrées et sorties;
- Appui à la Plateforme de Sécurité établie au sein du Secrétariat permanent du G5 Sahel, avec différents points focaux dans les cinq pays, à travers des échanges d'informations et partage des analyses/études sur la problématique régionale sécuritaire et de contrôle des frontières;
- Soutien à la création d'unités de renseignement, de réseaux de communication sécurisés et de salles de commandement intégrées;
- Renforcement des capacités des forces de sécurité dans le traitement de migrants en respectant les droits humains, avec une spéciale attention au genre et traitement des mineurs;
- Formation des juges et procureurs à la problématique particulière de la coopération transfrontalière et des infractions constatées en frontière avec un objectif de protection des droits individuels et de protection de l'intégrité des personnes;
- Soutien à la réalisation de campagnes de sensibilisation et d'information aux populations des communautés transfrontalières sur la sécurité et leurs droits et obligations en matière de libre circulation.

Activité 1.2. Apporter un appui pour établir au sein du Secrétariat Permanent du G5 Sahel un pôle de référence thématique dans le domaine de la gestion intégrée des frontières.

L'expert "Migration et Gestion des frontières" du fonds fiduciaire s'appuiera à cet effet sur de l'expertise de court terme en étroite coordination avec l'expert de haut niveau chargé d'appuyer le G5 pour le développement du CSS (voir ci-dessous).

Il devra donc identifier des compétences et en organiser la formation pour encourager la création et la mise à disposition du G5 Sahel d'un vivier d'experts et de formateurs en mesure d'assurer la fonction d'expertise et de la pérenniser en s'appuyant aussi sur le futur CSS.

Résultat 2 : Le Collège Sahélien de Sécurité poursuit ses activités régionales de formation selon le principe initial d'appropriation par les pays bénéficiaires qui définissent les sujets à traiter, déterminent les auditoires, préparent les modules de formation et délivrent les formations, avec l'appui technique et financier du Programme (composante 2)

Activité 2.1. Poursuite des formations régionales afin d'améliorer l'interopérabilité et l'échange d'informations en vue du développement d'une "culture commune" de réponse aux grandes menaces transfrontalières auxquelles ils doivent faire face comme le terrorisme, le crime organisé et le trafic de migrants.

Les activités de formation du CSS seront poursuivies durant une période de deux années et suivant la méthodologie actuellement en vigueur, progressivement transposée au Secrétariat Permanent du G5 et à l'Ecole de Maintien de la Paix de Bamako.

Les thématiques de formation seront identifiées par un comité technique dont les membres seront désignés par le Secrétariat Permanent du G5;

Une fois la maquette pédagogique élaborée, la délivrance de la formation correspondante sera assurée par la partie africaine. Le contrôle qualité sera assuré par un comité d'experts du G5 et portera sur le respect et la promotion des valeurs de l'UE en matière de Droits de l'Homme et sur la qualité du produit livré (contenu et logistique);

Les publics cibles seront déterminés en fonction du sujet et choisis au sein des administrations concernées dans les cinq Etats mais aussi parmi la société civile (journalistes, ONG, associations représentatives, chefs religieux, etc.);

Un pool d'expertise identifié par le consortium apportera un appui technique au G5 pour la mise en œuvre de ces formations. Cet appui sera essentiellement logistique et organisationnel sachant que les formations seront assurées par des experts africains. Cependant, un appui technique d'experts spécialisés (policiers, gendarmes, journalistes, etc.) pourra être mobilisé sur demande du SP du G5, notamment pour la rédaction des modules pédagogiques, l'identification des thématiques de formation.

Activité 2.2. : Consolider le patrimoine et développement des réseaux du CSS

Il s'agira ici de profiter des acquis pour structurer le capital du CSS en vue de la pérennité des acquis. Cela concerne naturellement l'ingénierie pédagogique (conception des programmes de formation, modules, supports) mais aussi la création d'un vivier d'experts, la consolidation du réseau CSS (bulletins, réunions, etc.)

Une expertise de courte durée sera mobilisée pour apporter un appui à la création d'un vivier d'experts et la consolidation du réseau CSS. Dans ce cadre, il pourra être proposé un dispositif de gestion d'une base de données d'experts du G5 ainsi que des institutions présentes dans la zone qui pourraient être mobilisées pour le compte du CSS. Ce dispositif pourrait prendre la forme d'une plateforme d'échanges sur les bonnes pratiques en matière de coopération pour la

lutte contre le terrorisme. Des supports pédagogiques seront également confectionnés et diffusés auprès des institutions de formation spécialisées au sein des Etats membres du G5.

Activité 2.3. : Développement des partenariats du CSS

Le développement des partenariats constituera une activité centrale pour le CSS. La lutte contre le terrorisme et le crime organisé oblige à une coopération dépassant le seul cadre des Etats membres du G5. Il est donc proposé la mise en place de partenariats entre le CSS et des institutions internationales policières (par exemple Interpol), des organismes de formation africains et/ou européens (par exemple CEPOL) et les pays limitrophes du G5, y inclus d'Afrique du Nord.

Résultat 3 : Le Secrétariat du G5 dispose d'une expertise en matière stratégique et organisationnelle pour appuyer la consolidation et la pérennisation du CSS (composante 2)

Activité 3.1. Appui au SP du G5 pour la pérennité du CSS

Il est proposé la mobilisation d'un expert de haut niveau positionné auprès du Secrétaire permanent du G5. Il aura pour mission d'apporter un appui-conseil stratégique en vue pérenniser le CSS. Plus précisément, il devra proposer un dispositif de coordination entre le CSS et les autres organes du G5 annoncé lors du Sommet des Chefs d'Etat de Ndjamena.

En particulier, il veillera aux synergies entre les activités du CSS et celles du futur CSAMAP. A cet égard, si le SP du G5 le souhaite, l'expert pourra apporter son appui à la définition du CSAMAP (logique d'intervention, organisation, interrelations entre le CSS ; le CSAMAP et les autres instances du G5, etc.)

Par ailleurs, il apportera une assistance technique pour la définition du mode d'organisation du CSS en vue de sa pérennité au sein du G5 en relation avec le pool d'experts mobilisés à cet effet. Pour ce faire, l'expert rencontrera l'ensemble des parties prenantes afin d'apporter un appui dans la définition et l'approbation de statuts du CSS .

En relation avec les activités du CSS, l'expert aura aussi pour mission de développer les partenariats avec des organisations internationales policières (cf. supra).

Activité 3.2. Appui à la structuration du CSS

- Un pool d'expertise de courte durée sera mobilisé auprès du G5. En première analyse, cette expertise sera principalement mobilisée pour apporter un appui technique en organisation (expertise en organisation, juridique, administration-finances).
- Une fois le statut et positionnement du CSS arrêtés, il s'agira d'élaborer les documents organiques (missions, organigramme, termes de référence des personnels à recruter, procédure de gouvernance, etc.) ;
- Il sera aussi proposé des mécanismes de financement en vue de pérenniser le CSS.

3.3. Risques et hypothèses

Les hypothèses pour la réussite de l'Action et de sa mise en œuvre sont :

- Le G5 Sahel confirme son engagement à contribuer à une meilleure coordination régionale, notamment dans le secteur de la gestion des frontières communes et de la sécurité;

- Les gouvernements des pays membres du G5 Sahel confirment leur engagement à se mieux coordonner, notamment en matière de gestion de frontières communes et dans le domaine de la sécurité;
- Les gouvernements des pays membres du G5 Sahel confirment leur engagement à soutenir une coopération régionale formalisée ;
- Les gouvernements des pays membres du G5 Sahel confirment leur engagement à participer au Collège sahélien de sécurité et à y associer les structures centrales (ministères) et de formation (écoles).

Risque	Niveau de risque	Mesures d'atténuation proposées
Multiplicité des initiatives de partenaires au développement auprès du G5 répondant à des logiques propres et entravant le bon déroulement du projet	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> – Une expertise de Haut niveau est proposée au Secrétaire permanent du G5 afin d'apporter un appui, notamment pour s'assurer de la cohérence des actions proposés dans le champ de compétence du CSS. – Constitution d'un consortium d'Etats membres solide (e.g. France, Italie, Espagne, Danemark, discussion avec Interpol) afin d'être en mesure de peser sur des pressions politiques extérieures – Une coordination régulière entre les principaux bailleurs de fonds est assurée afin de mieux cibler et calibrer les interventions et éviter ainsi tout doublon et chevauchement.
Des tensions politiques entravent la coopération entre les pays	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> – Le programme développe une approche technique afin d'éviter tout positionnement 'politique'
L'inertie administrative conduit à des nominations tardives de participants aux formations, compliquant la mise en œuvre des activités	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> – Les modalités de mise en œuvre du projet restent suffisamment flexibles pour s'adapter au contexte.

La situation sécuritaire se dégrade, entravant la possibilité de mettre en œuvre des activités	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> – Les experts sont sélectionnés pour leur connaissance du pays. – Un dispositif de sécurité est mis en place pour accompagner les experts. – Des consignes sont données et le niveau de sécurité est adapté à la situation. – Une coordination avec les institutions européennes (Commission et Délégations) permet de contenir le risque sécuritaire individuel.
Le CSS ne bénéficie pas d'une autonomie financière à la fin du projet.	Faible	<ul style="list-style-type: none"> – L'intégration du CSS au sein du G5 est la principale mesure d'atténuation proposée. – Tout au long de la mise en œuvre du projet, et en particulier lors des actions menant à l'atteinte du résultat 3, l'accent est porté sur la création d'une structure pérenne et autonome

3.4. Questions transversales

Tout au long de l'assistance technique fournie au Secrétariat Permanent du G5 Sahel, une attention particulière sera dédiée aux meilleures pratiques internationales et au respect de standards internationaux des droits de l'homme, y inclus les questions de genre. Ces aspects seront intégrés aussi dans toute offre formative au profit du G5 Sahel et de ses Etat membres.

3.5. Parties prenantes

Les parties prenantes et bénéficiaires de cette Action incluent le G5 Sahel, et en particulier son Secrétariat Permanent; les Etats Membres du G5 Sahel et leur représentants (notamment les services d'application de la loi); la CEDEAO; la Commission du Bassin du Lac Tchad; la UEMOA; l'Union Africaine, etc.

Le Secrétariat Permanent du G5 Sahel sera le principal partenaire de cette Action.

Les partenaires indirects au niveau de chaque pays du G5 seront les ministères compétents, les services d'application de la loi, les structures spécialisées, les organismes de formation. Le projet associera aux formations en fonction des thèmes retenus les acteurs non étatiques, la société civile, le secteur des médias etc.

Enfin, il serait souhaitable que le projet soit l'occasion d'impliquer d'autres pays d'Afrique sub-saharienne (par exemple le Sénégal) et/ou des pays d'Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte) qui pourraient apporter leur expérience, y inclus au CSS. Cela prendrait la forme, par exemple, d'accueil de sessions de formation.

Il sera également envisagé de travailler en étroite collaboration avec des structures européennes qui pourraient apporter des compétences spécifiques. A cet égard des démarches seront menées auprès du CEPOL, EUROPOL, FRONTEX, EASO, afin d'étudier les formes de collaboration possibles (expertise, échange d'expérience, accords de partenariat, etc.)

Dans le même esprit, des démarches sont entreprises auprès d'INTERPOL. Les formes de collaboration sont là-encore à définir mais il apparaît très important que cette Action contribue à un rapprochement entre INTERPOL et le G5 Sahel.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Convention de financement, le cas échéant

Il n'est pas envisagé de conclure une convention de financement.

4.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle est de 24 mois.

4.3. Modules et volets de la mise en œuvre

La composante 1 (Renforcer les capacités du Secrétariat Permanent du G5 pour permettre une meilleure coopération de ses Etats membres dans la gestion intégrée des frontières et des migrations) sera mise en œuvre en gestion directe au travers de la passation de marchés de service.

La composante 2 (Accompagner la création du futur Collège Sahélien de Sécurité – CSS - pour renforcer les capacités de ses Etats membres dans le domaine de la sécurité et de la lutte contre principales menaces pour la région et soutenir le Secrétariat Permanent dans la conception d'une suite pérenne au CSS, suite à la décision de transférer le CSS sous la tutelle du Secrétariat permanent et de l'établir au Collège de Maintien de la Paix de Bamako) sera mise en œuvre en gestion directe par un contrat de service en attribution directe à un consortium dirigé par CIVIPOL Conseil en partenariat avec des Etats membres de l'UE. Ce consortium sera constitué d'au moins trois Etats membres qui seront identifiés selon trois critères : la connaissance de la zone d'intervention ; l'intérêt pour la thématique (contre-terrorisme et lutte contre le crime organisé) et la capacité à mobiliser de l'expertise. Ce dernier critère est essentiel afin que le projet ne soit pas considéré comme approprié par un seul Etat membre.

Cette logique avait été adoptée lors du précédent projet Contre-Terrorisme Sahel – CSS financé par l'instrument contribuant à la Stabilité et la paix et qui avait permis de mobiliser de l'expertise permanente de CIVIPOL Conseil associé à la FIIAPP (Espagne), l'OCAM (Belgique), AEI (Autriche) et l'Arma dei Carabinieri (Italie).

Dotées d'une expertise technique spécifique dans le domaine d'intervention retenu, et ayant donné pleinement satisfaction et répondu aux attentes pour la mise en œuvre du précédent projet, ces organisations sont titulaires d'une expertise unique en matière de mise en œuvre de projets de lutte contre le terrorisme et criminalité organisée. La décision d'attribution finale du contrat de service sera prise sur la base des critères suivants: i) pertinence de l'action et compatibilité avec les objectifs de la décision de financement; ii) qualité de l'action; iii) impact attendu de l'action; et iv) coût-efficacité de l'action.

4.4. Budget indicatif

Volet	Montant EUR
Gestion directe – contrats de service	7 000 000
Composante 1 - contrat de service	2 000 000

Résultat 1 : La structure et les capacités de coordination régionale du G5 Sahel dans le contrôle des frontières sont renforcées	
Composante 2 – contrat de service en attribution directe au consortium dirigé par CIVIPOL Conseil	
Résultat 2 : Le Collège Sahélien de Sécurité poursuit ses activités régionales de formation	3 000 000
Résultat 3 : Le Secrétariat du G5 dispose d'une expertise en matière stratégique et organisationnelle pour appuyer la consolidation et la pérennisation du CSS	2 000 000
Total	7 000 000

4.5. Évaluation et audit

La Commission peut, au cours de la mise en œuvre, décider de procéder à une évaluation pour des raisons dûment justifiées, soit de son propre chef soit à l'initiative du partenaire.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le G5, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions. Le financement de l'audit sera couvert par une autre mesure constituant une décision de financement. La Commission Européenne et la Cour des Comptes Européenne peuvent conduire des contrôles sur place ou des inspections des mesures prévues par cette décision de financement, afin de sauvegarder les intérêts financiers de l'Union européenne.

4.6. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE. Pour la présente action, il y aura lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget du projet.